



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 26 février 2013

Présidence: Florence Fries

Ouverture: 20h00

Appel: 44 membres présents, 10 membres excusés, 1 membre non excusé

Le quorum est atteint: 80%

Excusés	
	Robert Damond
	Dimitri Deyhle
	Céline Ehrwein Nihan
	Laurent Gemelli
	Pierre Maeder
	Nicolas Mivelaz
	Carmelo Nicolo
	Catherine Safi
	Francine Truc Brenneisen
	Pascale Vollenweider
Non excusé	
	Fabio Di Sanza

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2013.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. Préavis municipal N° 36 – Demande de crédit d'étude pour une cuisine de production dans un nouveau bâtiment du complexe scolaire du Martinet – Rapport de la commission et prise de décision.
5. Préavis municipal N° 37 – Crédit d'étude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons et deux-roues non motorisés à la gare CFF – Rapport de la commission et prise de décision.
6. Préavis municipal N° 38 – Demande de crédit d'étude pour la réalisation du giratoire du Creux-du-Mas – Rapport de la commission et prise de décision.
7. Motion Olivier Paley & Consorts «Financement des investissements 2013-2018».
8. Postulat Jean-Claude Bédert sur «La révision du règlement de police de la ville de Rolle».
9. Divers et propositions individuelles.

M. Paley fait remarquer que pour le point 5 la Cofin ne s'est pas prononcée.

Mme Schmutz lui rétorque que la Cofin s'est prononcée favorablement sur cet objet en date du 4 février 2013, à la majorité des membres présents.

La présidente soumet l'ordre du jour aux conseillers qui l'acceptent à une très large majorité.



1. Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2013.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente remercie les conseillers de réserver les dates des conseils 2013-2014 reçues par courrier.

Elle informe ensuite que la date retenue pour la sortie annuelle du Conseil communal a été fixée au samedi 25 mai 2013. Il est prévu la visite de quelques chantiers rollois et le programme définitif sera transmis prochainement par courrier.

Elle annonce la tenue d'un débat public en date du 27 février sur le Plan des Investissements Régionaux à Gland en présence de la conseillère d'Etat Nuria Gorrite. A noter que la Municipalité souhaite présenter aux membres du Conseil le Programme des Investissement Régionaux (PIR) en ouverture de séance le 26 mars prochain. Cette date coïncidera avec le dépôt du préavis 2011-2016 / No 41, actuellement en préparation. Une ou deux personnes du Conseil régional seront présentes à cette occasion pour un exposé de 30 minutes au maximum.

Elle procède à la lecture d'un courrier reçu au sujet de la réglementation sur les sacs poubelles et sa mise en application dans la commune de Rolle. Les 27 signataires demandent l'extension des heures d'ouverture de la déchetterie, l'installation d'écopoints, le ramassage régulier du papier, du verre, du carton, du compost et du plastique depuis de mini-déchetteries.

Enfin, elle annonce la séance publique d'information sur l'agrandissement du Martinet le 6 mars au Casino de Rolle.

M. Goël, en relation avec le courrier lu précédemment, informe que la plupart des pétitionnaires ont été reçus l'après-midi même.

3. Communications de la Municipalité.

Aucune communication supplémentaire.

4. Préavis municipal N° 36 – Demande de crédit d'étude pour une cuisine de production dans un nouveau bâtiment du complexe scolaire du Martinet. Rapport de la commission et prise de décision.

Le rapporteur, M. Monod, fait lecture du rapport amendé puis la présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Paley aimerait savoir pourquoi il est interdit de placer la cuisine dans les sous-sols.

Mme Byrne Garelli explique que c'est en regard d'une loi qui interdit que les employés travaillent dans des endroits sans apport de lumière du jour. Par ailleurs, cela aurait posé des problèmes de livraison, d'accès et d'enlèvement des déchets.

Mme Weber Mayerat demande combien de services peuvent se dérouler durant la pause de midi.

M. Jaquet explique que 2 services pourraient avoir lieu durant la pause d'1 heure/1 heure 10.

Mme Schmutz se demande si, au cas où la journée continue ne serait pas validée, la cuisine n'aurait plus lieu d'être alors que des enfants sont susceptibles de manger à la cantine en cas d'horaire non continu.

M. Hay estime que le nombre de repas cuisinés dans la cafétéria est conditionné par l'horaire continu ou l'horaire non continu. Il semble que l'ASPAIRE ne soit pas tout à fait au clair sur le sujet, et la taille de la cuisine et le montant de l'investissement sont fortement impactés par le nombre de bouches à



nourrir. Il pense que l'amendement est extrêmement prudent tant que l'ASPAIRE ne déclare pas quelle est sa stratégie en terme d'horaire continu.

M. Hochstrasser, en tant que délégué de l'ASPAIRE, confirme que le sujet a été étudié et qu'un questionnaire comprenant diverses questions, entre autre sur les horaires, va être adressé aux parents d'élèves. Avec d'autres délégués il a pu visiter une cuisine de production qui est celle de Gland, en ayant la possibilité de discuter avec des personnes travaillant dans le contexte de cette cuisine dans laquelle qualité et créativité sont au rendez-vous. Le pourquoi de l'amendement est dû au fait que l'on ne sait pas encore vraiment comment la loi va entrer en vigueur et comment elle sera mise en pratique. Un horaire continu permettra de prévoir près de 1000 repas/jour ce qui ne sera pas le cas sinon. Donc stand-by de sécurité pour l'instant.

M. Fluhr a vu passer devant le Conseil des crédits d'études de l'ordre de 50, 60, 80'000.- francs mais le crédit d'étude demandé ce soir est de Fr. 370'000.-. Après un rapide calcul, même si le consultant en charge de ce dossier ne facture que Fr. 200.- ou 250.- de l'heure, il sera pratiquement occupé durant une année entière. Il se pose la question de savoir comment fonctionnent les choses, quels sont les bureaux choisis, et si des appels d'offres ont été lancés car il imagine mal un consultant travaillant à plein temps sur une telle étude. Il a dirigé une école de 1000 élèves dans laquelle se trouvait une cuisine intégrée de production qui servait environ 600 repas, et dont le coût total avait été de Fr. 280'000.-. Il ne comprend donc pas qu'un crédit d'étude puisse être aussi élevé.

Mme Byrne Garelli explique que ce préavis fait suite à un autre préavis déposé l'année dernière pour le crédit d'étude pour la construction du Martinet D qui comprendra une salle de gym, 11 classes, des classes spécialisées, une bibliothèque; ce crédit d'étude était de Fr. 1'250'000.-. Ici nous sommes en présence de l'extension de ce crédit d'étude pour un deuxième bâtiment et ces deux bâtiments sont le fruit d'un concours d'architecture qui s'est déroulé au début des années 2000 et qui a été gagné par le consortium Fournier-Maccagnan à Bex et Philippe Péclard à Rolle; ce dernier a le droit de concrétiser son projet qui aurait dû aboutir il y a déjà 10 ans, mais que plusieurs événements ont perturbé, tel Harmos et la réorganisation des arrondissements scolaires; tous les projets liés à l'école ont été mis en stand-by en attendant la création de l'ASPAIRE en 2009. Le crédit d'étude demandé aujourd'hui l'est sur la base de ce que les architectes ont proposé dans le projet qui a gagné, et la discussion sur ce crédit d'étude ne nous appartient plus. Le montant comprend le dossier complet d'avant-projet, l'élaboration du projet d'ouvrage avec tous les travaux d'ingénieurs pour la construction, la mise à l'enquête et l'appel d'offres.

Mme Guisan trouve qu'une ambiguïté demeure, malgré la discussion du groupe, sur le libellé soumis. On devrait dire qu'on octroie à la Municipalité un crédit pour le financement du bâtiment dans lequel il y aura une cuisine de production, mais pas pour cette cuisine de production seule.

Mme Byrne Garelli complète en disant que le bâtiment qui était prévu dans le concours comporte 2 étages; 1 étage au rez-de-chaussée dédié au restaurant et à la cafétéria pour les élèves et un 2^e étage avec la possibilité d'y construire 5 à 6 classes. Aujourd'hui, la Municipalité demande au Conseil de se prononcer uniquement sur le crédit d'étude du rez-de-chaussée pour la cuisine de production et la salle à manger de 200 à 240 places.

Mme Guisan veut savoir s'il faudra voter un nouveau crédit d'étude pour l'éventuel deuxième étage.

Mme Byrne Garelli répond par l'affirmative.

M. Micello dit qu'en date du 13 février dernier s'est tenue une séance de l'ASPAIRE durant laquelle le comité de direction a informé que l'horaire continu n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. Lorsque la commission s'est réunie, c'était dans l'enthousiasme de l'horaire continu et les données en sa possession à ce moment-là ne correspondent pas à la réalité d'aujourd'hui car certaines communes ont déposé une pétition prise en compte par le Codir qui suspend l'horaire continu à Rolle. Il invite donc les conseillers à suivre l'amendement par prudence.

M. Bréchon aimerait savoir ce qui conditionne l'introduction de l'horaire continu.



M. Jaquet est un fervent partisan de la journée continue car, pédagogiquement parlant, les élèves en profitent, mais il est vrai que cette question est un vaste chantier et que cela fait 30 ans que l'on en débat en Suisse. Tous les responsables, partis politiques et parties prenantes sont convaincus mais personne ne veut entamer ce chantier. Ce qui manque aujourd'hui ce sont les locaux, et sans le local qu'est la cafétéria, M. Jaquet n'entame pas la mise en place de la journée continue. D'ici à l'automne les besoins en matière d'accueil scolaire, parascolaire et périscolaire devraient être clairement identifiés grâce au questionnaire envoyé aux parents. Si la construction est retardée encore d'une année, ce sera extrêmement péjorant et démotivant. C'est un long travail qu'il faut entamer dès à présent et il enjoint les conseillers à ne pas voter l'amendement.

M. Paley déplore que les impacts d'Harmos et de la journée continue n'aient pas été expliqués et trouve fallacieux de nous dire : investissez 3 millions on va économiser, parce que de toute façon ça coûtera plus cher. Avant d'accepter il faut que ce qui va être investi soit bien expliqué.

M. Hay croit se souvenir qu'il y a environ une année il a été dit dans l'urgence qu'il fallait tout de suite remplacer le cabanon de la Barcarolle par « du mieux » et le Municipal qui avait alors mis la pression a dit lors d'une séance du Conseil, à peu près lors de l'inauguration du nouveau bâtiment que ce dernier était déjà trop petit. La Barcarolle était donc trop petite au moment de son inauguration... Il pense donc qu'il est urgent d'attendre et qu'il faut que l'ASPAIRE nous exprime ses besoins d'une façon claire et transparente afin que l'on agisse en fonction. Selon lui c'est une bonne idée que de questionner les parents mais c'est une mauvaise idée que de décider maintenant de voter un crédit d'étude pour quelque chose de pas défini. L'amendement est une précaution utile qu'il soutient.

Mme Guisan va dans le même sens en disant: donnez-nous aussi un crédit d'étude pour tout le bâtiment afin que l'on sache à quoi s'attendre puisque de toute évidence ce bâtiment comptera un jour un étage supplémentaire. Au vu de la somme exorbitante déjà demandée, elle veut savoir à quoi s'attendre avec l'étage supplémentaire.

Mme Byrne Garelli explique qu'il est impossible de répondre à cette question sans savoir de quel délai/temps on parle (1 an ou 10 ans), les montants d'une construction dans le futur étant tout à fait inconnus. Pour information, les prix évalués en 2003 ont été multipliés par 1,8%. Il faut être conscients qu'attendre coûte cher aussi. Les Municipaux ont hésité à retirer ce préavis au vu de l'amendement, mais après discussion ils ont décidé de défendre le crédit d'étude qui correspond à la cuisine de production mais également au restaurant scolaire. C'est un crédit d'étude qui va amener de la mise à l'enquête jusqu'aux appels d'offres. Lors de la demande du crédit de construction, les conseillers auront tout loisir d'accepter ou de refuser.

Mme Bermejo Dubois tient à l'horaire continu et remarque qu'aujourd'hui la cuisine des Buttes est surpeuplée et qu'une cuisine d'une autre envergure est nécessaire; néanmoins elle souligne le manque de précisions par rapport aux besoins. Elle demande donc à la Municipalité de retirer le préavis, de prendre 3 mois pour apporter des réponses aux questions soulevées aujourd'hui et de représenter un préavis qui tienne la route.

Mme Byrne Garelli demande une suspension d'audience qui est acceptée par le Conseil.

Mme Byrne Garelli annonce que la Municipalité retire le préavis et qu'une nouvelle proposition sera présentée d'ici à 3 mois.

Cette annonce est saluée par les conseillers.

5. Préavis municipal N° 37 – Crédit d'étude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons et deux-roues non motorisés à la gare CFF – Rapport de la commission et prise de décision.

M. Bédert, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis et la présidente ouvre la discussion sur le fond.



M. Paley aimerait confirmation que le projet se situe bien sur le territoire des CFF, auquel cas on est bien en train de payer un crédit d'étude pour les CFF. Est-ce que la commune a un pouvoir de consultation sans payer?

Mme Tecon confirme que les CFF considèrent que même à l'horizon 2030, avec l'accroissement des voyageurs, ce passage inférieur sera tout à fait suffisant en l'état. Ils vont donc avancer avec toutes les modifications, transformations et améliorations de la gare de Rolle sans toucher à ce passage inférieur, ce qui ne convient pas à la commune.

M. Paley demande si ce passage appartient à la commune.

Mme Tecon répond qu'il fait partie du territoire des CFF; ces derniers sont intervenus en intimant à la commune de participer aux frais et la discussion a pu avoir lieu; sinon le passage serait resté tel quel durant encore de nombreuses années.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote qui montre que cet objet est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 37 de la Municipalité du 18 décembre 2012,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 110'000.- TTC correspondant à un montant forfaitaire du coût total estimé à Fr. 220'000.- concernant l'étude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons et deux-roues non motorisés à la gare CFF.

D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la commune, à imputer sur le compte No 4000.5090.0 intitulé «Etude pour l'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons et deux-roues non motorisés à la gare CFF».

D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans.

Le **Préavis N° 37** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 26 février 2013

6. Préavis municipal N° 38 – Demande de crédit d'étude pour la réalisation du giratoire du Creux-du-Mas – Rapport de la commission et prise de décision.

Mme Schmutz, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis et la présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Hay relève que le titre du rapport est une demande de crédit d'étude, et dans les conclusions il est dit que le crédit octroyé à la Municipalité concerne la réalisation des travaux...

Mme Schmutz confirme qu'il s'agit d'une erreur et que le crédit demandé est un crédit de réalisation et non d'étude.



M. Roland se demande si le besoin de ce giratoire est réel car il a remarqué qu'à part les heures de pointe, aucune attente ou problème n'est manifeste à cet endroit. Faut-il vraiment investir pour ce giratoire ou peut-on attendre pour cet investissement?

M. Hay n'est pas d'accord avec cette vision et rappelle que les Fr. 843'000.- sont une somme brute à ne pas confondre avec une somme nette, sachant que les plans de quartier la cofinanceront de manière importante. Il pense d'ailleurs que l'on est en retard de giratoires à Rolle et que cet endroit est dangereux.

Mme Tecon confirme que c'est un secteur dangereux où les véhicules roulent vite. De nombreuses demandes émanant de particuliers ont d'ailleurs été reçues pour que des mesures de sécurisation soient entreprises avant qu'un gros problème ne survienne. Le quartier de Carnal Hall se développe ainsi que dans un futur proche d'autres quartiers alentours. Actuellement c'est dangereux mais demain ce sera impossible. La route de l'Etraz est très utilisée et on peut imaginer qu'avec les travaux de la Grand Rue il y ait un report de trafic sur cet axe; il paraît donc prioritaire de sécuriser ce carrefour. La question s'est posée à propos d'autres aménagements tels des évitements, mais il semble que ce soit vraiment le giratoire qui s'impose à cet endroit. D'ailleurs de très bonnes expériences ont été faites à Rolle avec les autres giratoires, eux aussi nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote qui montre que cet objet est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 38 de la Municipalité du 3 janvier 2013,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le principe de l'aménagement au droit de l'intersection de la route de l'Etraz et de la route des Quatre-Communes, tel que mis à l'enquête publique du 24 mars au 23 avril 2012.

D'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du giratoire du Creux-du-Mas, selon le projet mis à l'enquête.

D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 843'000.- pour la réalisation des travaux, dont seront déduites les participations privées des plans de quartier concernés.

D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la commune, à imputer sur le compte No 4300.5010.8 intitulé «Réalisation du giratoire du Creux-du-Mas».

D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans.

Le **Préavis N° 38** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 26 février 2013



7. **Motion Olivier Paley & Consorts «Financement des investissements 2013-2018».**

M. Paley rappelle que cette motion est destinée à le rassurer, en tant que membre de la Cofin, au vu du montant des investissements prévus. Ce qu'il demande est une planification financière qui fasse état de l'évolution de la dette, et il demande que les chiffres bruts qu'il a déposés soient corrigés en fonction de ce qui se fera ou ne se fera pas. Il reconnaît qu'il a posé les chiffres qu'il a trouvés, qu'il lui en manque beaucoup, mais qu'une explication sur le montant de 25 millions reste à fournir. Il aimerait que ce soit son modèle qui serve de base aux explications. Il appelle les conseillers à être pragmatiques et de bons gestionnaires et de ne pas céder à l'euphorie des projets en conservant un regard critique et de la rigueur.

M. Goël souligne que la Municipalité n'est pas restée totalement inactive depuis le dépôt de la motion et qu'elle a étudié les différents projets qui ont été étalés dans le temps. Il pense que pour avoir une bonne planification financière il faut introduire énormément d'éléments en dehors des montants investis et des amortissements, tel celui des nouveaux habitants, de la péréquation et de la facture sociale qui fluctuent. Ce qui se fait dans les autres communes et les autres bourses a été observé et il estime que c'est le moment de consulter un spécialiste en planification. Beaucoup de travail s'effectue sur des tableurs Excel mais ceci devient un peu juste et demanderait un développement par un spécialiste sur un autre logiciel, logiciel qui pourrait être adapté régulièrement en fonction des projets. Une réponse en ce sens sera donc apportée à la motion le plus rapidement possible.

La présidente clôt la discussion et le vote sur la prise en considération de la motion montre que celle-ci est acceptée à la majorité.

8. **Postulat Jean-Claude Bédert sur «La révision du règlement de police de la ville de Rolle».**

M. Bédert explique que 2 axes principaux se dégagent de son postulat. Le premier est celui de la révision du règlement de police qui date de 1988, et le second, qui a une connotation philosophique et humaine, est celui de la mendicité. Mendier est inhumain et indigne et on n'a pas à soutenir une activité indigne. Il est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de mendiants à Rolle mais ils nous ramènent au XVIII^e siècle et à la figure de Pestalozzi qui a combattu la mendicité en réhabilitant les mendiants et qui a dit: j'ai vécu toute ma vie comme un mendiant afin que les mendiants vivent comme des hommes. Est-ce que cette formule peut être prise à l'envers et est-ce que les mendiants sont des hommes? Ils devraient l'être car on est fait pour vivre debout, et le système social vaudois fait en sorte que les gens vivent debout. Nous ne devons pas être laxistes au point de tolérer des gens qui vivent couchés.

Mme Schmutz a été choquée par la phrase «les mendiants ne sont pas des hommes». Si les mendiants existent c'est peut-être le fait de notre société, de la mondialisation de l'Europe, mais les mendiants font ce qu'ils peuvent. Elle déplore le fait que l'on rejette d'office une population parce qu'elle mendie. Elle est beaucoup plus choquée par les actes de vandalisme que par la mendicité.

Mme Weber Mayerat n'a pas remarqué de problème de mendicité à Rolle et faut-il vraiment édicter un règlement communal pour un non-problème? Ne s'agit-il pas là d'une proposition qui vise à stigmatiser une population qui ne pose pas de problème dans la ville afin de flatter les instincts d'un électorat friand de ce genre de mesure? Les roms, car c'est d'eux qu'il s'agit, posent la question de leur statut dans les pays dont ils sont originaires où ils sont très déconsidérés et vivent dans la misère. Ce problème doit être traité à un niveau européen afin qu'ils aient les mêmes droits que tous.

Mme Guisan trouve ce texte embarrassant car ambigu et rendre la mendicité inutile par un bon système social met tout le monde d'accord, et c'est ce que ce texte essaie de dire, en partie. Par ailleurs il présente les mendiants comme des pestiférés qu'on ne veut pas voir, et là il devient insupportable. Elle ne soutiendra donc pas ce postulat qui joue sur 2 tableaux.

M. Hochstrasser évoque une règle de base dont on n'a pas parlé qui est celle du respect des lois. La plupart des gens qui mendient sont dans l'illégalité, font partie de bandes mafieuses et sont



malheureusement en bout de chaîne. Nos systèmes sociaux ne laissent personne mourir de faim et il pense que la mendicité n'a pas lieu d'être; celle-ci dérange, ne fait pas partie de nos coutumes. Il trouve gênant d'avoir affaire à des mendiants lorsqu'on retire de l'argent à un bancomat de Nyon ou d'Yverdon, sachant que ces mendiants n'ont pas besoin d'argent puisqu'ils font partie d'organisations mafieuses; il y a des limites... ce qu'il demande est que le règlement de police soit clair et qu'il entre en vigueur. Il recommande le soutien du postulat.

Mme Tecon a noté que la conclusion du postulat demande la révision du règlement de police, et ce règlement révisé est là. La raison pour laquelle les conseillers ne l'ont pas encore vu est qu'il fait référence à moult autres règlements, et il est important que ces autres règlements (tel ceux des heures d'ouverture/fermeture des magasins, des inhumations, etc...) soient sous toit et validés par le SECRI. Il n'est pas possible pour l'instant d'indiquer un délai. Probablement en automne ces règlements arriveront-ils à terme pour aboutir finalement au règlement de police. Ce sera à ce moment-là qu'il sera possible de discuter et de se prononcer sur une éventuelle interdiction de la mendicité.

M. Lecoultre propose de profiter de la liberté qui nous reste d'ici-là pour choisir de donner quelques pièces aux mendiants ou pas.

M. Roland confirme que le canton de Vaud dispose d'un filet social de premier ordre et il considère que les mendiants sont des victimes. Ils font effectivement presque tous partie de réseaux mafieux des pays de l'Est qui leur imposent une destination en Europe pour la mendicité. L'argent qui est donné à ces mendiants ne leur revient en aucun cas. Il faudrait voter ce texte afin de protéger ces gens.

M. Hay estime que les propos de Mme Tecon sont judicieux et qu'il faut garder ce débat pour le moment où le règlement de police sera déposé. Si la question des mendiants y figure le débat pourra avoir lieu et si la question n'y figure pas le débat pourra également avoir lieu! Il ne sert à rien de poursuivre pour l'instant.

Mme Réa souligne que le chef UDC du canton, M. Voiblet, va mettre sur pied un règlement cantonal et jusqu'à la prise en connaissance de ce règlement, elle va s'abstenir de voter à ce propos.

La présidente clôt la discussion et le vote sur la prise en considération du postulat montre que celui-ci est refusé à la majorité.

9. Propositions individuelles et divers.

Mme Bermejo-Dubois remercie et félicite la Municipalité pour avoir fourni une réponse élaborée au sujet du plan énergétique et pour avoir spontanément entrepris ce travail, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Ce projet est riche et elle-même, comme peut-être d'autres conseillers, n'a eu que peu de temps pour en prendre pleinement connaissance. Elle propose donc de revenir sur ce sujet avec de plus amples commentaires lors de la prochaine séance et pour ce faire, elle invite les conseillers intéressés à aller plus à fond dans ce thème à la contacter. En lecture rapide, ce qui l'a dérangée est que la commission énergétique viendrait après le CECV alors que cette commission devrait déjà se créer pour discuter et collaborer avec la Municipalité. Par ailleurs, la Municipalité est très active pour la mise en place d'éléments autour de ce plan énergie mais la stimulation des citoyens n'est pas présente. Ceux-ci devraient être partie prenante et il faut les solliciter pour cette démarche.

Mme Tecon complète en expliquant qu'il s'agit du premier stade de ce qui a été fait dans le dicastère de l'énergie par M. Orsay pour expliquer la démarche en direction du CECV ; la question de nommer une commission s'est effectivement posée mais la définition de qui devrait en faire partie est encore en suspens. Cette réponse n'est destinée qu'à montrer que du travail a été accompli, comment il a été accompli, quelles sont les lignes directrices qui se dégagent, et la question de la participation citoyenne a également été évoquée. Si lors du prochain conseil des questions pointues sont posées, il ne sera pas encore possible d'y répondre, la démarche étant encore à ses débuts ; les questions sont identifiées mais pas encore traitées; elles le seront au fur et à mesure que le CECV progressera.



Mme Schmutz revient sur le problème écolo qu'est le thème «Green Bus – Déchetterie». Elle a elle-même testé le trajet qui est en fait un véritable périple... Le départ de la course s'est fait au Parc, puis attente de 15 minutes à la gare, puis arrivée à la déchetterie... mais pour le retour, pas de Green Bus! Elle aimerait pouvoir disposer d'un horaire mentionnant les horaires des arrêts à la déchetterie car ils n'apparaissent nulle part.

Mme Guisan revient sur un thème qu'elle a déjà abordé, celui du concept de communication au sujet des travaux de la Grand-Rue. Ces travaux vont débiter en avril, et en tant qu'habitante de la Grand-Rue et également au nom des habitants, elle aimerait savoir comment se déplacer dans la ville en travaux. Elle trouve important d'être informée sur ce que la Municipalité ne sait pas encore et quelles sont ses interrogations. Comment la communication va-t-elle être transmise à la population?

M. Echenard fait remarquer que le préavis N° 39 n'a pas encore été rapporté mais espère que ce sera le cas pour le conseil du mois de mars et si oui, il faudra encore compter un délai référendaire de 20 jours. Les travaux débiteront donc au mieux à fin avril. En un mois se feront la construction du parking provisoire et l'aménagement du giratoire à l'avenue Châtelain puis les travaux de la Grand-Rue débiteront. Dès qu'il saura que la commission déposera son rapport au prochain conseil, il mettra en place une séance publique qui aura lieu après les Fêtes de Pâques, durant la semaine du 15 au 19 avril 2013; quant au comité du Groupement rollois des entreprises et commerçants, il sera reçu le lendemain du prochain Conseil de mars. Pour la séance d'information publique, différents canaux de communication seront utilisés afin d'en aviser la population. Pour l'instant M. Echenard préfère ne pas donner des bribes d'informations susceptibles de se transformer en rumeurs, et il sera le plus exhaustif possible lors de la séance publique.

M. Hay revient sur le sujet de l'horaire continu à l'école. Il y a des établissements, comme celui de Rolle, qui le 25 février a écrit aux parents pour les informer que les élèves auraient congé le lendemain matin en raison d'un deuil. Il déplore la fermeture d'un établissement scolaire durant toute une matinée sous préavis de quelques heures. Avec l'horaire continu, les parents dont les enfants seraient pris en charge à midi, seraient «chocolat». La légèreté avec laquelle l'école traite avec les parents l'a interpellé, et pour lui cette fermeture d'une demi-journée est invraisemblable avec un préavis aussi court.

Mme Tecon informe que le matin même le projet de Rolle/Gare nord a officiellement démarré avec un mandat d'étude parallèle qui est un concours auquel 8 architectes ont été invités. Ils rendront une première étude à fin juin et ensuite 4 d'entre eux continueront avec des études plus poussées jusqu'à fin août et sélection du bureau choisi sera faite autour du 11 septembre. A ce moment-là les divers projets seront visibles et pourront être consultés.

Mme Guisan n'accepte pas d'attendre et de n'être informée que 10 jours avant le début des travaux. Une communication bien menée se fait en plusieurs étapes ; les grandes lignes et les grands délais sont indiqués puis peu à peu les précisions et les détails le sont à leur tour. On ne peut pas dire aux personnes concernées de près, attendez et soyez patients. Cela lui paraît totalement dépassé.

M. Hochstrasser a constaté par le biais de la presse que beaucoup de commerçants se font du souci à cause des travaux de la Grand-Rue, de l'accès aux trottoirs, des livraisons, etc. Comment en pratique pourrait-on limiter les dégâts? Pourquoi pas un chantier totalement ouvert avec des animations, par exemple des visites guidées pour les enfants des écoles dans un but informatif et des panneaux de chantier dispensant des informations en temps réel? Plutôt qu'une interdiction totale, une ouverture de chantier pourrait être un lien intéressant pour la population. Que pense la Municipalité de ces animations de chantier pour positiver cette période difficile?

Par ailleurs il a constaté que le tronçon de l'avenue du Jura est limité à 50 km/h et ce changement n'a pas été aperçu par les automobilistes qui y roulent encore à 80 km/h. Il invite la Municipalité à placer un panneau de rappel de limitation de vitesse afin que ce soit clair pour tout le monde.



Mme Tecon confirme que la vitesse sur ce tronçon a changé, qu'un panneau de limitation à 60km/h se trouve à l'entrée des travaux du Carnal Hall, mais stipule précisément que la commune n'a pas le droit de placer des panneaux de limitation de vitesse. Le même problème s'est posé à la sortie de Rolle côté Gland où on a contrevenu à l'interdiction par la pose d'un panneau de limitation qui a ensuite dû être enlevé.

M. Echenard, à propos des informations Grand-Rue, annonce que le journal «l'Echo rollois» va collaborer avec la commune et que dans chaque édition de tous ménages, des informations seront fournies, un accord ayant été trouvé entre les deux parties. Les commerçants auront aussi des avantages tarifaires, grâce à la commune, pour la diffusion d'annonces. Il a été demandé que les éditions des tous ménages soient vraiment distribuées dans toutes les boîtes aux lettres, y compris celles qui refusent la publicité. Les informations diffusées par voie de presse vont bientôt débiter. La Municipalité vient d'adjuger les travaux et on peut dès lors commencer à organiser les travaux et leur communication avec l'entreprise adjudicataire.

Mme Byrne Garelli évoque le crédit de rénovation voté par l'ASPAIRE pour les bâtiments ABC du Martinet, et c'est la première fois que l'ASPAIRE va financer des travaux à l'intérieur de bâtiments qui appartiennent à la commune de Rolle. Le crédit voté est de l'ordre de 11,8 mios et le Codir s'est posé la question de savoir s'il fallait reconstruire les bâtiments mais cela aurait coûté 39 mios pour les 3 bâtiments. L'objectif est de les mettre en conformité au niveau de l'enveloppe thermique (toiture, fenêtres, remplacement des stores), le remplacement de tout le système électrique, basse et haute tension, la réfection des parois des classes et des sanitaires. Le chantier débutera à Pâques et se déroulera jusqu'au mois d'août et si tout se passe bien le début du chantier au Martinet D pourra suivre directement après. Quatre cabines provisoires pour héberger les classes seront installées, au détriment de quelques places de parc en face du Martinet C, places qui seront recrées ailleurs afin de ne pas gêner les habitants du quartier.

M. Hay aimerait que le Conseil se prononce sur un préavis clairement défini au sujet de l'abandon des cabines utilisées dans le contexte scolaire, car il a de la peine à croire que celles-ci soient abandonnées un jour, même au vu de la bonne foi de la Municipalité.

M. Bréchon remarque qu'on est bien content de bénéficier de ces cabines qui joueront un rôle dans l'organisation et le roulement des travaux du Martinet. Il demande à la Municipalité, qui a retiré ce soir son préavis sur la cuisine de production et le réfectoire du bâtiment E, quelle en sera l'incidence sur le bâtiment D dont les travaux débiteront en septembre 2013? Est-ce que le bâtiment E devrait être abandonné et le réfectoire rétabli dans le bâtiment D?

M. Roland aimerait connaître l'état d'avancement de la pose des câbles de fibres optiques à Rolle. Existe-t-il une cartographie de ces câbles et si oui est-il possible qu'elle soit accessible aux conseillers?

M. Echenard a reçu à ce propos un projet la semaine précédente, projet qu'il désire dans un premier temps présenter au syndic. Il fera en sorte que des informations soient présentées lors du prochain conseil.

La Présidente clôt la séance à 21h55 et donne rendez-vous aux conseillers le 26 mars 2013 à 20h00.

Au nom du Conseil communal


Florence FRIES
Présidente




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire